



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2021 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a pour objet de créer un programme visant à encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville sis au 646, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine ou en adressant une demande par courriel à directiongenerale@ste-christine.com

Donné à Sainte-Christine ce 5 octobre 2021.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard